

# Challenge Trail de l'Aubrac aux Gorges du Tarn

## Règlement 2019

Le règlement du Challenge Trail de l'Aubrac aux Gorges du Tarn 2019, est arrêté comme suit:

### **Article 1**

Le Challenge « De l'Aubrac aux Gorges du Tarn » est ouvert à tout coureur masculin ou féminin, des catégories espoirs à vétérans 4. La participation au Challenge Trail est gratuite (sous réserve de remplir les conditions d'inscription aux différentes épreuves).

### **Article 2**

Le Challenge Trail comporte 5 épreuves :

- Trail La Caussenarde - 14 kms : le 17 mars au départ de La Canourgue
- Trail Les Foulées de Canilhac - 13km : le 24 mars au départ de Canilhac
- Trail des Gorges du Tarn - 11km : le 14 avril au départ de Saint-Rome de Dolan
- Trail de la Tieule le 12km : le 12 mai au départ de La Tieule
- Lozère Trail - 14 km : le 9 juin au départ de Chanac

### **Article 3**

En partant du classement scratch masculin et du classement scratch féminin, le décompte des points s'effectuera de la façon suivante, pour chaque épreuve :

- 1er : 1000 points
- 2ème : 900 points
- 3ème : 850 points
- 4ème : 800 points, puis de 50 en 50, jusqu'à la 10ème place qui marque 500 points
- 11ème : 490 points, puis de 10 en 10, jusqu'à la 50ème place qui marque 100 points
- 51ème : 99 points, puis de 1 en 1, jusqu'à la 140ème place qui marque 1 point
- A partir de la 141ème place, tous les concurrents classés marquent 1 point

### **Article 4**

Le classement définitif du Challenge s'effectuera par le cumul des points réalisés par chaque participant sur quatre épreuves.

Si vous faites les cinq trails, nous comptabiliserons les 4 meilleurs.

Si vous participez à trois trails ou moins, votre participation ne sera pas prise en compte.

### ***Article 5***

Récompense : Le Challenge Trail récompensera les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes (classement scratch) et le premier de chaque catégorie. Pas de cumul de lots.

### ***Article 6***

Remise des Prix : La remise des prix du challenge s'effectuera à Chanac le 9 juin 2019 à partir de 11 h 30.

### ***Article 7***

Environnement : Le Challenge est placé sous le signe du respect de l'environnement et de la nature. Tout coureur ne respectant pas les règles de bonne conduite sera immédiatement disqualifié du Challenge Trail.

### ***Article 8***

Chaque participant s'engage à respecter le règlement de chaque épreuve. L'acceptation du règlement des trails vaut pour acceptation du challenge.

### ***Contacts***

- Emeline AUGADE : 06 42 62 98 74
- Alexandre ROUZIER : 06 75 70 47 70
- Philippe MIQUEL : 06 37 94 81 81